

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-MÉGANTIC

**RÈGLEMENT NO 2021-22**

**RÈGLEMENT N° 2021-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1822  
INSTAURANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 5 octobre 2021, sous la minute 21-347.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le deuxième paragraphe de l'article 2.2 du Règlement n° 1822 est modifiée par la suppression de l'alinéa c).
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC**, ce 16 novembre 2021.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière

M<sup>me</sup> Julie Morin,  
Mairesse